

Tableau 3 - Gares et aéroports

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I - Aéroports		
T 1	Hall public et zone de livraison de bagages	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ <i>Nota 1</i>
T2	zone réservée (zone d'embarquement, de transit)	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂ <i>Nota 2</i>
II - Gares - stations		
T 3	Hall d'accueil de la gare, vente billets debout, galerie publique de circulation, dégagements, couloirs de circulation et paliers d'ascenseurs; hors accès aux quais	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ <i>Nota 1</i>
T4	Accueil consigne bagages (côté voyageurs)	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂
T5	Salle d'attente	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
III - Locaux communs		
T 6	Sanitaires publics	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
T 7	Escaliers	U, P Identiques au classement du local desservi le plus élevé avec E ₂ C ₂ au plus
T 8	Agence commerciale	U _{3S} P ₃ E ₁ C ₀ <i>Nota 3</i>
T9	Salon d'embarquement, salle d'attente type « lounge »	U _{3S} P ₃ E ₁ C ₀
T10	Espaces commerciaux autres	Cf. tableau 4
T11	Locaux de service	Cf. tableau 2
<p>Nota 1 : lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P₄₊</p> <p>Nota 2 : ce local devient U₄P₄ s'il prévoit l'utilisation de transpalettes</p> <p>Nota 3 : selon l'expérience acquise un revêtement plastique U₃ convient</p>		